

Image not found or type unknown



Denonciation aux services sociaux dvis

Par **cathy88**, le **07/10/2013** à **10:49**

bonjour j'aimerais savoir si les personnes qui ont appeler les services sociaux contre nous s'ils sont obligé de donner leurs noms ? et si par la suite on peut le savoir car nous passons devant le juge pour enfants le 11 merci de me donner des conseils comment faire et que faire pour savoir ! merci contacter moi au 06.81.73.83.29 urgent